

COMMUNE DE SCHIFFLANGE

ADRESSE POSTALE: CASE POSTALE 11 - L-3801 SCHIFFLANGE - TEL.: 54 50 61 331 - FAX: 54 50 61 339

Collège échevinal

Avis sur projet d'urbanisation

Projet de Plan d'aménagement particulier
Nouveau quartier

« Ecole provisoire op de Fléierchen »

pour la construction d'une école provisoire pour l'accueil d'enfants
réfugiés de l'Ukraine

Appréciation sommaire du projet svt art. 28 de la loi modifiée du 19
juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le
développement urbain

Le plan d'aménagement général de la commune de Schiffflange, approuvé par l'autorité supérieure par son arrêté d'approbation du 16 février 2012 (réf. 10C-005-2008 Schiffflange), a classé les terrains englobés par le périmètre du PAP-NQ « Ecole provisoire op de Fléierchen » en zone de bâtiments et d'équipements publics sans fixation d'un coefficient d'utilisation du sol (COS) et sans fixation d'un coefficient maximal d'utilisation (CMU).

Considérant que lors de sa séance du 3 juin 2022, le conseil communal a voté le plan d'aménagement particulier général ayant comme objet la construction d'une école provisoire pour l'accueil d'enfants réfugiés de l'Ukraine;

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du projet détaillé il s'est avéré que les dimensions des modules préfabriqués du seul offrant pouvant produire les éléments pour la rentrée scolaire en septembmre 2022 diffèrent des dimensions fixées à la base lors de l'élaboration du PAP. Ainsi, la largeur de l'ensemble des modules à mettre en place dépasse les limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongée, renseignées dans les parties règlementaires du PAP.

Considérant en plus que l'accès vers le bâtiment scolaire comme prévu dans le PAP initial nécessite l'abattage d'arbres et de haies ce qui ne pourra se faire pendant la période du 1^{er} novembre au 28 février. La mise en service du bâtiment scolaire étant prévu pour la rentrée scolaire le 15 septembre 2022, nécessite donc une modification de l'accès initialement prévu.

Partant, la modification ponctuelle du Plan d'aménagement particulier « Ecole provisoire op de Fléierchen » prévoit donc un redressement pour les points suivants :

- Modification de la géométrie de la surface concernant les limites de surfaces constructibles pour les constructions destinées au séjour prolongé afin de permettre le projet d'architecture de type structure modulaire envisagé. En effet, le projet a été revu dans sa conception en plan ; les hauteurs restent inchangées
- Modification de la géométrie de la surface de l'espace extérieur pouvant être scellé afin d'adapter la cour de récréation à la surface constructible modifiée.
- Modification de la géométrie de la surface de la voie de circulation afin de fonctionner avec le nouveau projet envisagé. L'accès au service de secours reste garanti. Le nombre d'emplacements de stationnement envisagé reste inchangé.
- À la suite de la modification des 3 points repris ci-dessus, la géométrie de la surface de l'espace vert public est modifiée en conséquence.
- Modification de l'emplacement de la cuve de récupération des eaux usées afin de collecter celle-ci de manière plus aisée.
- Afin d'améliorer la gestion et le traitement des eaux pluviales est ajouté un bassin de rétention.
- A titre indicatif, en dehors du périmètre du PAP NQ, est représenté les surfaces permettant les accès au projet

Considérant ce qui précède, le collège échevinal, après avoir examiné en détail ce projet de plan d'aménagement particulier estime que le projet est conforme aux exigences légales et règlementaires en la matière. De plus, le collège échevinal estime que les modifications ponctuelles ne préjudicient pas les acquis des propriétaires des parcelles non-concernées par les adaptations énumérées et partant propose d'appliquer la procédure allégée comme prévu par les dispositions de l'article 26 de la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus ».

Le collège échevinal avise partant favorablement le présent projet et le soumet pour avis au Ministre de l'Intérieur et au public.

Schiffflange, le 15/06/2022

Le Collège Echevinal,

Paul WEIMERSKIRCH,

Albert KALMES

Marc SPAUTZ

Carlo LECUIT